



La Commission européenne et le Parlement doivent intervenir d'urgence, les Roms ne peuvent continuer à servir de bouc émissaire

Bruxelles, le 2 septembre 2010

Les Roms sont dans de nombreux pays européens, considérés comme les principaux responsables de l'insécurité qui y régnerait. En les mettant sur le devant de la scène, les gouvernants les prennent en fait comme boucs émissaires des difficultés économiques et sociales et des mesures de rigueur dans ces pays, et comme otages de surenchères politiques.

En 2007, en Italie, le meurtre d'une femme dont était accusé un ressortissant roumain est le prétexte de mesures de démantèlements de camps, de déplacements et d'expulsions de Roms. Cet été en France, à la suite d'affrontements entre les forces de l'ordre et des personnes de nationalité française issues de la communauté des gens du voyage, des Roms, pour la plupart originaires de Roumanie ou de Bulgarie, sont expulsés après avoir vu leurs habitats de fortune détruits. Par surenchère, le ministre italien de l'intérieur demande à Bruxelles « l'autorisation d'expulser ». Le Danemark envisage des mesures similaires. L'Allemagne renvoie des enfants Roms au Kosovo bien que le Conseil de l'Europe souligne les dangers des retours dans ce pays et préconise des retours uniquement sur la base du volontariatⁱ.

En contradiction avec les conventions internationales et avec le traité de l'U.E., des personnes sont discriminées en fonction de leur origine. En contradiction avec la Charte des droits fondamentaux, elles sont expulsées de façon collectiveⁱⁱ. En contradiction avec le récent sommet de Cordoue, avec les préconisations de la Commission sur l'intégration sociale de Roms, et avec des rapports et avis du Parlement, les Roms continuent d'être considérés comme des personnes de seconde zone. Ils sont des boucs émissaires faciles dans leur propre pays ou dans les pays où ils vont chercher un mieux être. Nous ne pouvons que reprendre les propos du Commissaire Vladimir Spidla qui, déjà le 20 mai 2007, déclarait que ce qui se passait en Italie n'était pas un cas isolé, que *« la violence raciste se nourrit du populisme, comme on peut le constater dans de nombreux Etats membres... or ... c'est le sens même de l'Union européenne de surmonter la haine raciste, les pogroms et la destruction par le feu »*.

Les 10 à 12 millions de Roms qui résident dans l'Union européenne sont des citoyens européens, ils ont le droit de circuler librement sur l'ensemble du territoire de l'Union, et de s'installer dans un pays pour y travailler. L'AEDH constate qu'ils sont victimes de discriminations multiples et de violations de leurs droits dans de nombreux pays de l'Union. Aujourd'hui, l'AEDH ne peut que dénoncer les expulsions collectives, les amalgames avec l'insécurité qui stigmatisent toute une population en fonction de son origine, et la faiblesse des mesures prises par les Etats pour remédier à une situation de marginalisation et de précarité alors que l'Union met des moyens à leur disposition. L'AEDH ne peut que rappeler que tous les citoyens de l'Union européenne ont les mêmes droits, que ceux-ci sont garantis par les traités, par la Charte des droits fondamentaux et par les conventions internationales.

L'AEDH appelle le Parlement européen et la Commission européenne à réagir, à condamner et à sanctionner les politiques menées par certains des Etats membres. Il faut que cessent les discriminations, les menaces, les expulsions, et les destructions d'habitats et de biens. La déclaration de Madame la Commissaire Redingⁱⁱⁱ va dans ce sens, ainsi que les initiatives parlementaires^{iv} en cours. Dans le passé et récemment, de nombreux séminaires, rencontres, conférences, avis et sommets ont eu lieu et ont

permis d'analyser la situation et de faire des préconisations. Le temps n'est plus aux discours, il est temps de prendre des mesures concrètes exemplaires pour que 10 millions de citoyens européens puissent vivre dans la dignité et le respect de leurs droits.

Contact :

Pierre Barge, Président

AEDH, Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme
33, rue de la Caserne. B-1000 Bruxelles
Tél : +32(0)25112100 Fax : +32(0)25113200 Email : aedh@aedh.eu

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Pour en savoir plus, consultez le site www.aedh.eu

ⁱ Avis du MG-S-ROM de 2009

ⁱⁱ Article 19 de la Charte des droits fondamentaux

ⁱⁱⁱ Déclaration du 25 août 2010

^{iv} Initiative parlementaire pour l'ouverture d'un débat le 2 septembre 2010